

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 23102</p>
---	--	---

SEANCE du : 19 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 19 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 13 juin 2023.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Philippe BARON	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Jamel CHENIOUR	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bruno BODIN	Bruno COTHOUIS	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Hélène BROSSEAU	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAudeau
Florence BAZZOLI	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Philippe ROBIN - pouvoir à Marie JARRY	Constance MACKOW - pouvoir à Rodolph THIBAudeau	Stéphanie FILLON - pouvoir à Emmanuelle MENARD
Sandrine DELUGEAU	Anita BRIFFE - Pouvoir à Florence BAZZOLI	Véronique VILLEMONTAIX - pouvoir à Bruno COTHOUIS

Secrétaire de séance : Nathalie MOREAU, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHERON - Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques



Espace Simone VEIL : procédure concurrentielle de maîtrise d'œuvre avec négociation et audition pour la réhabilitation – autorisation de signature du marché

Le projet de réhabilitation de l'Espace Simone Veil a fait l'objet d'une consultation, sous la forme d'une procédure concurrentielle de maîtrise d'œuvre avec négociation et audition, selon les articles L 2124-3 - R 2124-3 1° et R2142-15 à R2142-18 du Code de la Commande Publique.

A cet effet, les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis, une première fois, le 3 avril 2023 afin de choisir 5 candidats admis à présenter une offre et à participer à une audition le mercredi 24 mai. Les 5 architectes retenus sont les suivants :

- Jacques BOUCHETON, Architectes de NANTES,
- Architectures CHABENES & SCOTT de NANTES,
- ATELIER DU TRAIT de POITIERS,
- TRIADE de THOUARS,
- ATELIER D'ARCHITECTURE KING-KONG de BORDEAUX.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'ATTRIBUER** le marché de maîtrise d'œuvre au titulaire suivant :
 - ➔ **ATELIER DU TRAIT** ayant son siège social à ANGOULEME (16000) – 11, avenue des maréchaux – Bureau de Poitiers - pour un montant de 805 940,00 € HT soit 967 128,00 € TTC avec un taux de 11,35 %.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer ledit marché
- **D'IMPUTER** la dépense sur les crédits ouverts au budget.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Nathalie MOREAU



Le Maire,
Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
078-211904497-20230621-DE_DEL_2023_102-DE
Date de télétransmission : 21/06/2023
Date de réception préfecture : 21/06/2023

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le :

20 JUIN 2023